



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 32/2021/CACL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 9 AVRIL 2021 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL M14 DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 31
Nombre de Procuration : 7
Date de convocation : Jeudi 1^{er} Avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 38
Vote :
Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFAU, Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI, Seedna DELAR (visioconférence), Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES, Elaine JEAN, Farah KHAN, Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visioconférence), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Rolande SILEBER, Sandra TROCHIMARA et Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Ruth BIDIOU-CEPRIKA → **Procuration** à Chester LEONCE, Albanie CIPPE → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON, Eugène EPAILLY → **Procuration** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Serge FELIX → **Procuration** à Liser CLIFFORD, Chester LEONCE, Nestor GOVINDIN, Claude PLENET → **Procuration** à Yolande MILZINK-CINCINAT, Marie-Laure PHINERA-HORTH → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Hélène SERVIUS → **Procuration** à Thierry ELIBOX et Eliodore TORVIC → **Procuration** à Corinne SIGER, Serge SMOCK

ÉTAIENT ABSENTS : Dominique BERTONI, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions des articles L.1612-12, L.5211-1 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire arrête le Compte Administratif qui lui est présenté annuellement par l'ordonnateur.

Le Compte Administratif permet d'arrêter les comptes et de constater les restes à réaliser.

La note de synthèse sur les informations financières essentielles, la présentation synthétique du Compte Administratif du Budget Principal, ainsi que la présentation par politiques publiques et l'état des restes à réaliser sont annexés à la présente délibération.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, s'il peut assister à la discussion relative au vote du Compte Administratif, doit se retirer au moment du vote et avoir fait procéder préalablement à l'élection d'un Président de séance. A ce titre, est élu Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président.

Vu la loi n° 92-1995 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31, L.2121-14 et L. 5211-1 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 02/2021/CACL du 11 février 2021 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaire 2021 ;

Vu la Délibération N° 27/2021/CACL du 09 avril 2021 approuvant le compte de gestion du budget principal (M14) de l'exercice 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du mardi 06 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 06 avril 2021 ;

Entendu le Rapport N° 32/2021/CACL relatif à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Principal (M14) de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210409-32-AP-2021-CACL-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 32/2021/CACL** relatif à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Principal (M14) de la CACL.

ADOpte les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Principal (M14), ci-annexé qui est conforme au Compte de Gestion du Receveur, comme ci-après :

SYNTHESE DE L'EXECUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020				
REALISATION DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	section d'exploitation	59 853 691.34	84 435 942.53	24 582 251.19
	section d'investissement	26 822 934.76	2 458 916.02	(24 364 018.74)
	TOTAL CUMULE	86 676 626.10	86 894 858.55	218 232.45
REPORTS DE L'EXERCICE N-1		DEPENSES	RECETTES	
	section d'exploitation (002)		20 690 895.29	
	section d'investissement (001)		21 847 702.55	
	TOTAL	86 676 626.10	129 433 456.39	42 756 830.29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1		DEPENSES	RECETTES	
	section d'exploitation	1 110 300.58	1 149 730.53	
	section d'investissement	2 378 081.95	830 760.84	
	TOTAL	3 488 382.53	1 980 491.37	
RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	section d'exploitation	60 963 991.92	106 276 568.35	45 312 576.43
	section d'investissement	29 201 016.71	25 137 379.41	(4 063 637.30)
	TOTAL CUMULE	90 165 008.63	131 413 947.76	41 248 939.13
RESULTAT CUMULE		SOLDE D'EXECUTION 2019	SOLDE D'EXECUTION 2020	
	section d'exploitation	20 690 895.29	45 312 576.43	
	section d'investissement	21 847 702.55	(4 063 637.30)	
	TOTAL CUMULE	42 538 597.84	41 248 939.13	

Sous la présidence déléguée du 1^{er} Vice-Président Monsieur Gilles ADELSON, le Président ayant quitté provisoirement la salle de délibération, le Conseil communautaire :

- **CONSTATE** les identités de valeur votées entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion.
- **RECONNAIT** la sincérité des réalisations et des restes à réaliser.
- **ARRETE** le Compte Administratif et les résultats définitifs précités.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 09 avril 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL**

Serge SMOCK

